

Contrat de présence postale territoriale

Petits arrangements entre amis

Haro sur les bureaux de poste

Le contrat de présence postale territoriale 2017 - 2019 devait faire l'objet d'une présentation succincte au conseil d'administration du groupe le 29 septembre 2016.

La lecture de ce projet de contrat entre l'Etat La Poste et l'Association des Maires de France promet des lendemains qui déchantent aux usager-es de La Poste. En effet tout dans ce document est mis en œuvre pour faciliter la fermeture de bureaux de poste et leur remplacement par toute une panoplie d'ersatz, depuis la caisse d'une supérette aux fameuses maisons de service au public censées rassembler une multiplicité de prestations de divers services de l'Etat. Le but est clair, fermer des guichets du service public (CPAM, Pôle emploi, Impôts, etc..) pour en transmettre les prestations vers les postier-es qui, c'est bien connu se tournent les pouces derrière leurs guichets.

Sur des chiffres donnés par la cour des comptes, il ne restait plus que 9474 bureaux de poste fin 2014, La Poste a prévu d'en transformer 250 supplémentaires cette année.

- Tout d'abord le contrat facilite les procédures de fermeture de bureaux de plein exercice, dans sa version actuelle, seul le maire d'une commune et non plus son conseil municipal pourrait valider cette fermeture.
- Le contrat conforte et aggrave la prise en charge par la collectivité des fermetures de «vrais» bureaux de poste. La niche fiscale de 170 millions d'€ dont bénéficie La Poste pour maintenir sa présence dans des zones jugées «non rentables» est utilisée pour rémunérer les relais postes et agences postales communales qui remplacent les bureaux fermés. Nouveauté de ce contrat, les maisons de service au public seront aussi prises en charge par le fonds de compensation ainsi que la formation des personnels amenés à faire des opérations postales.

En fait, le contribuable paie pour la fermeture de son bureau de poste.

L'opacité règne à tous les étages

L'avenir de la présence postale se joue en fait à guichets fermés. A l'échelon national, on trouve un Observatoire national de la présence postale, composé d'élus et de dirigeants de La Poste. Sa composition exacte est secrète ainsi que les comptes rendus qu'il émet, pourtant du plus haut intérêt puisqu'ils portent sur la répartition de l'enveloppe de 170 millions d'€/an (la niche fiscale) et les projets de maillage postal territorial, quels sont les bureaux qui doivent fermer.. A l'échelon départemental, on trouve des commissions départementales de présence postale composées d'élus locaux, du préfet et de représentants de La Poste qui en assure le secrétariat. Là aussi opacité sur les travaux et pour cause c'est cette commission qui désigne les bureaux qui doivent fermer, plutôt explosif comme info !

La Poste et l'Etat à la manœuvre

Pour notre fédération, l'avenir de la présence postale ne peut se jouer en catimini, la question est de savoir si le maillage territorial doit répondre aux besoins des usager-es (particuliers, institutions, entreprises, associations, etc..) où si comme c'est le cas actuellement il colle à la politique commerciale de la Banque Postale qui se fonde sur la surface financière des clients de la «zone de chalandise du bureau».

SUD PTT a d'ailleurs apporté son soutien à un appel d'élus et d'associations pour «zéro fermeture de bureau de poste» pour que le débat sur la présence postale ne soit pas circonscrit aux sièges de La Poste, de l'Association des maires de France et à quelques ministres. Nous appelons d'ailleurs comme nous l'avons déclaré le 28 septembre dans une audition de la Cour des Comptes, à un large débat public sur l'avenir de La Poste.

Paris le 29 septembre 2016

En PJ le projet de contrat de présence postale 2017 - 2019